

ASSOCIATION FRANCAISE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

A.F.E.R

Association régie par la loi de 1901
36, rue de Châteaudun – 75009 PARIS

* * * *

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

* * * *

Aux Membres de l'Association,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION FRANCAISE D'EPARGNE ET DE RETRAITE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

6 rue de Thann
75017 Paris
Tel : 01 44 40 88 88

SAS Carmyn au capital de 1 000 €
R.C.S : 789 954 161 Paris
Siret : 789 954 161 00012
Code NAF 6920 Z
TVA Intracommunautaire FR 11 789 954 161

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession du commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Membres sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de dissoudre l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 12 avril 2022.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

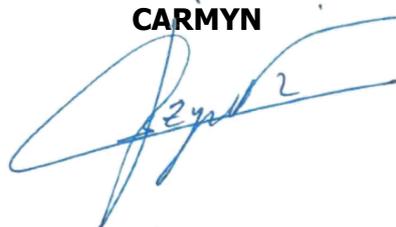
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toutes anomalies significatives. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

PARIS, le 13 avril 2022

CARMYN



Jean-Brice SZYNKIER
Commissaire Aux Comptes
Associé



ANNEXE : DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

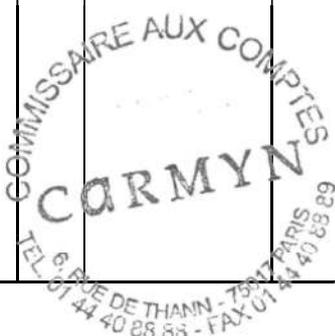
- ✓ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ✓ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ✓ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ✓ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2021 (12 mois)				31/12/2020 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	9 331	9 330	1	0,00	1	0,00
. Fonds commercial						
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels						
. Autres immobilisations corporelles	101 454	60 774	40 680	0,44	42 594	0,46
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés	172 500		172 500	1,86	172 500	1,86
. Prêts						
. Autres						
TOTAL (I)	283 285	70 104	213 181	2,29	215 095	2,32
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes	154 000		154 000	1,66	157 428	1,70
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés						
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	376 777	110 000	266 777	2,87	641 887	6,92
Valeurs mobilières de placement	2 500 013	78 450	2 421 563	26,06	500 013	5,39
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	6 106 712		6 106 712	65,73	7 730 212	83,39
Charges constatées d'avance	128 643		128 643	1,38	25 641	0,28
TOTAL (II)	9 266 146	188 450	9 077 696	97,71	9 055 181	97,68
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	9 549 431	258 554	9 290 877	100,00	9 270 276	100,00



PASSIF	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires				
. Fonds propres complémentaires	38 112	0,41	38 112	0,41
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité				
. Autres				
Report à nouveau	5 152 033	55,45	4 914 093	53,01
Excédent ou déficit de l'exercice	286 020	3,08	237 940	2,57
Situation nette (sous total)	5 476 165	58,94	5 190 145	55,99
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	5 476 165	58,94	5 190 145	55,99
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL (II)				
PROVISIONS				
Provisions pour risques	150 000	1,61		
Provisions pour charges	160 000	1,72		
TOTAL (III)	310 000	3,34		
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses	709 842	7,64	838 232	9,04
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 037 893	11,17	999 911	10,79
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	198 719	2,14	184 246	1,99
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	1 558 259	16,77	2 057 741	22,20
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	3 504 712	37,72	4 080 131	44,01
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	9 290 877	100,00	9 270 276	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				
				

COMPTE DE RÉSULTAT

Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
---	---	-----------------------------------	---

	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations	131 438		531 280		-399 842	-75,25
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens						
- dont ventes de dons en nature						
- Ventes de prestations de services	1 097 949				1 097 949	N/S
- dont parrainages						
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation						
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommable						
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels						
- Mécénats						
- Legs, donations et assurances-vie						
- Contributions financières	7 942 911		7 744 684		198 227	2,56
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges						
Utilisations des fonds dédiés						
Autres produits			80 776		-80 776	-100,00
Total des produits d'exploitation (I)	9 172 298		8 356 740		815 558	9,76
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises						
Variations stocks						
Autres achats et charges externes	7 182 234		6 757 910		424 324	6,28
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	15 915		34 914		-18 999	-54,41
Salaires et traitements	517 414		772 659		-255 245	-33,02
Charges sociales	406 815		247 534		159 281	64,35
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	119 296		8 334		110 962	N/S
Dotations aux provisions	310 000				310 000	N/S
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	113 074		221 489		-108 415	-48,94
Total des charges d'exploitation (II)	8 664 748		8 042 839		621 909	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	507 550		313 902		193 648	61,69
PRODUITS FINANCIERS:						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés	3 549		5 991		-2 442	-40,75
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)	3 549		5 991		-2 442	-40,75
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	78 450				78 450	N/S
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						
Total des charges financières (IV)	78 450				78 450	N/S
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-74 901		5 991		-80 892	N/S

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2021 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2020 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	432 648	319 893	112 755	35,25
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion	20 044	30 485	-10 441	-34,24
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)	20 044	30 485	-10 441	-34,24
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion	12 522		12 522	N/S
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)	12 522		12 522	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	7 522	30 485	-22 963	-75,32
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	154 151	112 438	41 713	37,10
Total des produits (I + III + V)	9 195 891	8 393 217	802 674	9,56
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	8 909 871	8 155 277	754 594	9,25
EXCEDENT OU DEFICIT	286 020	237 940	48 080	20,21

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL				

COMMISSAIRE AUX COMPTES
CARMYN
 TEL. 01 44 40 88 88 - FAX 01 44 40 88 89
 6, RUE DE THANN - 75017 PARIS

Annexe aux comptes clos le 31/12/2021

PREAMBULE

L'Association Française d'Épargne et de Retraite - Afer, a pour objet de :

- " défendre les Adhérents de l'Afer ;
- " promouvoir et défendre l'épargne volontaire ;
- " informer, s'il y a lieu, ses Adhérents sur les possibilités existantes d'épargne institutionnelle ainsi que sur les régimes de retraite et de prévoyance ;
- " négocier et souscrire pour le compte de ses Adhérents des contrats d'assurance de groupe correspondant aux différentes catégories prévues par le Code des assurances et plus particulièrement des contrats d'épargne et de retraite ainsi que, s'il y a lieu, d'assistance et de prévoyance ;
- " proposer des produits et services bancaires, financiers et sociaux dans l'intérêt des adhérents, complémentaires à l'assurance.

- L'Afer a poursuivi, au cours de l'exercice, les différents aspects de sa mission, plus particulièrement :

- * d'information des Adhérents sur l'épargne-retraite,
- * de dialogue avec les Pouvoirs Publics sur les règles et modalités des produits d'épargne
- * de concertation vigilante avec le partenaire assureur afin de mettre à disposition des Adhérents une gamme de produits complète et performante.

-Ces différentes actions ont été poursuivies avec les moyens habituels de l'Afer (Lettres de l'Afer, soirées Afer, communication institutionnelle, partenariats) et selon des modalités adaptées au contexte de la crise sanitaire

L'exercice social clos le 31/12/2021 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2020 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 9 290 877,05 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 286 019,56 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 12/04/2022 par le Conseil d'administration.



EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les faits significatifs de l'exercice sont les suivants :

- 1) Au mois d'août 2020, le groupe Aviva a annoncé sa décision de céder sa filiale française, partenaire historique de l'Afer depuis 1976.
L'Afer a, en conséquence, mis en oeuvre le droit de consultation dont elle dispose au terme des Accords de co-assurance avec Aviva, afin de s'assurer que les modalités de cette cession ne puissent être préjudiciables à ses Adhérents. Le processus de cession a été finalisé au courant de l'exercice 2021.
Un accord avec le groupe AVIVA a permis la prise en charge par ce groupe des frais exposés par l'AFER dans le cadre de l'exercice de ses droits à hauteur de 1.097.949 €.
- 2) L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cependant, cette situation n'a pas eu d'impacts majeurs sur l'activité 2021, qui a pu se poursuivre avec les adaptations imposées par le contexte sanitaire. A ce stade la continuité d'exploitation n'est pas compromise.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.



PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés (ou sont directement inscrits en charges) dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.



Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements des indemnités pour départ à la retraite ne représentent pas un montant significatif et n'ont pas été valorisés dans les comptes et dans l'annexe.



Annexe association (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	9 331			9 331
Immobilisations corporelles	94 072	8042	660	101 454
Immobilisations financières	172 500			172 500
TOTAL	275 903	8 202		283 285

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	9 330			9 330
TOTAL I	9 330			9 330
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	13 253	2 034		15 285
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique	38 224	7264		45 488
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	51 478	9296		60 774
TOTAL GENERAL (I+II)	60 808	9296		70 104



Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers			
Autres créances	376777	376777	
Charges constatées d'avance	128 643	128 643	
TOTAL	687 089	687 089	

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	15 655
TOTAL	15 655



Annexe association (suite)
NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	38 112				38 112
Dont générosité du public					
Fonds propres avec droit de reprise					
Dont générosité du public					
Ecart de réévaluation					
Dont générosité du public					
Réserves					
Dont générosité du public					
Report à nouveau	4 914 093	237 940			5 152 033
Dont générosité du public					
Excédent ou déficit de l'exercice	237 940	-237 940			286 020
Dont générosité du public					
Situation nette	5 190 145				5 476 165
Situation nette dont générosité du public					
Fonds propres consommables					
Dont générosité du public					
Subventions d'investissement					
Dont générosité du public					
Provisions réglementées					
Dont générosité du public					
TOTAL	5 190 145				5 476 165
TOTAL dont générosité du public					



Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement Amortissements dérogatoires Autres provisions réglementées				
TOTAL (I)				
Provisions pour litiges Provisions pour garanties aux clients Provisions pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pensions obligatoires similaires Provisions pour impôts Provisions pour renouvellement des immobilisations Provisions pour gros entretiens et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges				
TOTAL (II)		310 000		310 000
TOTAL GENERAL (I+II)		310 000		310 000
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles		310 000		

Note sur les provisions :

L'Afer a provisionné pour 310.000 € de provisions pour risques et charges à la clôture 2021.

Ces provisions sont constituées principalement par l'action judiciaire en restitution engagée par l'AFER pour le compte d'une partie de ses adhérents et qui a donné lieu à défraiement. La complexité et la longueur des actions à mener devraient entraîner des coûts de gestion supérieurs au remboursement obtenu. L'excédent de coûts a donc fait l'objet d'une provision qui sera reprise à partir de 2022, au fur et à mesure de la réalisation des coûts correspondants.

D'autres provisions dites « diverses » sont enregistrées à la clôture 2021 ; l'Afer s'efforcera de les résoudre en 2022.



Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	709 842	709 842		
Fournisseurs	1 037 893	1 037 893		
Dettes fiscales et sociales	198 719	198 719		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	1 558 259	1 558 259		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	3 504 712	3 504 712		

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	256 290
Dettes fiscales et sociales	31 973
Autres dettes	
TOTAL	288 263



Annexe association (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels

	Net
Produits exceptionnels	20 044
Sur opérations de gestion	20 044
Produits de cession des éléments d'actif	
Produits sur exercices antérieurs	
Reprises sur provisions et transferts de charges	
Charges exceptionnelles	12 522
Sur opérations de gestion	12 522
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	
Dotations aux provisions	
Charges sur exercices antérieurs	
Résultat exceptionnel	7 522



Annexe association (suite)

AUTRES INFORMATIONS

Engagements et sûretés réelles consenties

Les cautions, avals et garanties donnés sont les suivants :

Néant

Les cautions, avals et garanties reçus sont les suivants :

Néant

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	3	
Non cadres	2	
TOTAL	5	0



ASSOCIATION FRANCAISE D'EPARGNE ET DE RETRAITE

A.F.E.R

**Association régie par la loi de 1901
36, rue de Châteaudun – 75009 PARIS**

* * * *

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

* * * *

Mesdames et Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous avons découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

6 rue de Thann
75017 Paris
Tel : 01 44 40 88 88

SAS Carmyn au capital de 1 000 €
R.C.S : 789 954 161 Paris
Siret : 789 954 161 00012
Code NAF 6920 Z
TVA Intracommunautaire FR 11 789 954 161

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé et inscrites en charge dans les livres comptables de l'association.

Trésorier de l'Association

Au titre de l'exercice 2021, Madame Michèle Saint-Marc a perçu des honoraires pour ses fonctions de Trésorière de l'Association, de déléguée à l'animation des partenariats de l'Afer au profit des Adhérents et pour ses missions Afer Senior et Viager.

Pour ces différentes missions, le montant total hors taxes versé des honoraires est de 96.000 € HT, soit toutes taxes comprises 115.200 € TTC.

Secrétariat Général de l'Association

Au titre du premier semestre 2021, Monsieur Jack Lequertier a perçu pour sa fonction de Secrétaire Général de l'Association, une rémunération brute de 76.997 €, soit une rémunération charges sociales incluses de 121 334.95 €.

Au titre du second semestre 2021, Madame STAEFFEN a perçu pour sa fonction de Secrétaire Général de l'Association, des honoraires pour un montant 36.000€ HT, soit un montant de 43.200 € TTC.

Présidence de l'Association

Au titre de l'exercice 2021, Monsieur Gérard Bekerman a perçu pour sa fonction de Président de l'Association, une rémunération brute de 277.816 €, soit une rémunération charges sociales incluses de 385.546 €.

Comité consultatif

Président du comité consultatif et Président de la commission relation adhérents

Au titre de l'exercice 2021, Monsieur Jean-Pierre Legatte, Administrateur de l'Association, a perçu pour sa fonction de Président du Comité consultatif et de la Commission « relations adhérents » des honoraires pour un montant hors taxes de 34.280 € HT, soit un montant toutes taxes comprises de 41.136 € TTC.



Président de la Commission de gestion financière et Délégué à la gestion de la Sicav Afer Premium

Au titre de l'exercice 2021, Monsieur Stanislas Bernard, Administrateur de l'Association, a perçu pour ses fonctions de Président de la Commission de gestion financière du Comité consultatif, et de délégué à la gestion de la Sicav Afer Premium, des honoraires d'un montant toutes taxes comprises de 23.400 € TTC.

Déléguée aux conseils de surveillance de gestion des fonds

Au titre de l'exercice 2021, Madame Myriel Pélissier, Administratrice de l'Association, a perçu pour sa fonction de Déléguée aux conseils de surveillance de gestion des fonds, des honoraires hors taxes de 12.500 € HT, soit toutes taxes comprises, 15.000 € TTC.

Déléguée à la protection des données

Au titre de l'exercice 2021, Madame Véronique Staeffen, Administratrice de l'Association, a perçu pour sa fonction de Déléguée à la protection des données des adhérents de l'Association, des honoraires d'un montant hors taxes de 10.000 € HT, soit un montant toutes taxes comprises de 12.000 € TTC.

Honoraires perçus par les administrateurs

Au titre de l'exercice 2021, Madame Line DAHAN (administratrice) a perçu des honoraires hors taxes au titre de conseil et de gestion pour un montant de 32.625€ HT, soit toutes taxes comprises 39.150 € TTC.

Au titre de l'exercice 2021, Monsieur Jean Pierre LEGATTE (administrateur) a perçu des honoraires hors taxes pour la présidence du comité de surveillance du PERIN Afer pour 11.500 € HT, soit toutes taxes comprises 13.800 € TTC.



Indemnités de présence

Une indemnité forfaitaire est allouée aux administrateurs non-membres du bureau. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, votre Association a comptabilisé les charges suivantes :

Stanislas BERNARD :	10 000 €
Jean-Pierre LEGATTE :	10 000 €
Myriel PELLISSIER :	10 000 €
Véronique STAEFFEN :	8 000 €
Isabelle BOUREAU POST :	6 000 €
Pascale LINANT DE BELLEFONDS :	10 000 €
Line DAHAN :	4 000 €

Soit un montant global de 58 000 €.

PARIS, le 13 avril 2022

CARMYN



Jean-Brice SZYNKIER
Commissaire Aux Comptes
Associé

